



Le conseil de l'INSPÉ : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentants élus, des formateurs, personnels de l'INSPÉ et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'INSPÉ, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élus FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiants, des stagiaires, et des formateurs et personnels des INSPÉ.

La FSU n'a cessé de dénoncer les conditions inacceptables de ce scrutin organisé pendant les vacances scolaires, et de manière extrêmement tardive (3 conseils ont déjà eu lieu cette année sans représentants des usagers).

**Mardi 16, mercredi
17 et jeudi 18
février :**

**Votez
pour élire vos
représentant-es au
conseil de l'INSPÉ.**



Attention : vote électronique organisé pendant les vacances d'hiver.

Pour une formation de qualité des enseignant-e-s et des CPE, de la maternelle à l'université

Le Ministre veut mettre en place la réforme de la formation dès cette année alors que tous les textes qui fixent les modalités des concours ne sont pas publiés.

- ✗ **Les concours seront en master 2 mais cette élévation du niveau de recrutement ne s'accompagne pas de prérecrutements ni d'aides qui permettraient aux étudiants de subvenir à leurs besoins tout en préparant leur concours.**
- ✗ **L'année de master 2 déjà très lourde le sera encore plus.**
- ✗ **Les projets des nouvelles épreuves de concours prévoient une épreuve d'entretien de motivation dont l'évaluation sera très subjective et déterminée par le passé du candidat.**
- ✗ **Nous demandons l'abandon de la réforme de la formation.**

Dans l'immédiat, la FSU revendique :

Pour tous :

L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans tous les INSPÉ, financés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Pour les étudiants :

- ▶ Des parcours adaptés à tous les étudiants, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions,
 - ▶ La mise en place de réels pré-recrutements,
 - ▶ Le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement.

Pour les stagiaires :

- ▶ L'abandon de l'entretien professionnel,
- ▶ Un temps de service réduit à un tiers afin de pouvoir suivre sereinement une formation au métier,
- ▶ De réelles formations adaptées à la situation de chaque stagiaire, sans infantilisations, sans surcharge de travail et n'imposant pas la validation d'un nouveau diplôme pour ceux qui possèdent déjà le master,
 - ▶ Des emplois du temps connus à l'avance,
 - ▶ Le remboursement des 92 € payés au titre du CVEC.



La FSU, qu'est-ce que c'est ?

Première fédération syndicale dans l'enseignement, la FSU rassemble des syndicats intervenant du primaire au supérieur.

Elle défend un service public d'éducation de qualité se donnant l'objectif et les moyens de la réussite de tous.

Elle prône un syndicalisme de lutte, offensif et de proposition, un syndicalisme unitaire, démocratique, tourné vers la défense de ses personnels, la transformation de l'école et de la société pour plus de justice, d'égalité et de solidarité.

Nos candidat·es

Yelena SUSIC

Stéphane DUBRUILLE

Ismahène SEDDIK

Joseph BOHBOT

Prune MESYNGIER

Louis GARRIDO

Les propositions de la FSU pour une autre réforme de la formation

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignants. Investir dans leur formation est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée** depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière.
- ✓ **Des aides pour financer et permettre de faire les études dans de bonnes conditions :** allocations d'autonomie, dispositifs de prérecrutements...
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques** pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluricatégorielles de formateurs, maintenir les centres départementaux.
- ✓ **Une formation initiale intégrée, et progressive** articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Des formations adossées à la recherche** prenant en compte les derniers éléments de celle-ci.
- ✓ **Un cadrage de la formation** inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **Des modules de préprofessionnalisation** proposés dès la licence permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter.



**Du mardi 16 au jeudi 18 février 2021,
Votez FSU !**